

2024-2025

NOTE: POUR TOUS LES SERVICES, LES TARIFS SONT EN VIGUEUR SELON LA DATE ET L'HEURE DU DÉPART DU NAVIRE.

En vigueur le 1er avril 2024			
DROITS D'AMARRAGE applicables aux navires			
Les droits portuaires par tonneau de jauge brute au registre sont les suivantes :			
Séjour à quai (applicable à tous les navires) :			
< La première période de 12 heures ou partie de celle-ci	0,0965 \$	/j.b.	
< La deuxième période de 12 heures ou partie de celle-ci	0,0965 \$	/j.b.	
< Chaque période subséquente de 12 heures ou partie de celle-ci	0,0414 \$	/j.b.	
N.B. facture minimale	596,47 \$		

DROITS DE PORT applicables aux navires	
Navire qui entre dans les limites du port < Pour chaque entrée par tonneau de jauge brute au registre	0,0983 \$ /j.b.

FRAIS DE SÉCURITÉ applicables aux navires et /ou propriétaires de marchar	ndise	
Les frais de sécurité applicable sont les suivants :		
Sécurité initiée avec un préavis d'au moins 8 heures ouvrables et plus : < Chaque heure où le navire est à quai	47,04 47,04	
Sécurité initiée sans préavis ou moins de 8 heures : < Chaque heure où le navire est à quai	70,57 70,57	
N.B. facture minimale (4 heures) avec un préavis d'au moins 8 heures	188,16 282,28	

Droits spéciaux - Protection de l'environnement ¹					
Vrac solideVrac liquideMarchandises générales	0,12 \$ /t.m. 0,06 \$ /t.m. 0,03 \$ /t.m.	Droit #2			

¹⁻ Droits spéciaux - Protection de l'environnement : Les droits spéciaux pour assurer la protection de l'environnement sont applicables à toutes les marchandises manutentionnées au Port de Bécancour. Ces droits sont notamment appliqués afin de contribuer à l'amélioration des opérations en lien avec le respect et la protection de l'environnement dont notamment, mais non limitativement pour l'acquisition et l'entretien des équipements de contrôle et de suivi, la surveillance, les interventions en cas de déversements, etc.



2024-2025

	En vigueur le 1er avril 2024			
DROITS DE QUAYAGE applicables aux marchandises				Droits spéciaux Protection environnement
Produits	s liquides :			
< < < < < < < < < < < < < < < < < < <	alkylbenzène linéaire huile végétale bitume paraffine soude caustique autres produits liquides	2,65 \$ 2,65 \$ 2,65 \$ 0,88 \$ 2,65 \$ 2,65 \$		Droit #2
Droduit	a polidos :			
	acier alumine bauxite charbon ciment coke de pétrole fertilisant sec grain et ses sous-produits gravier et pierre quartz minerai de fer et concentré scorie de silicium sel toute marchandise dans les « big bags »	2,10 \$ 1,46 \$ 0,76 \$ 0,76 \$ 1,46 \$ 0,76 \$ 1,46 \$ 0,87 \$ 0,76 \$ 0,76 \$ 2,08 \$ 0,76 \$ 2,18 \$ 2,02 \$	/t.m.	Droit #3 Droit #3 Droit #3 Droit #3 Droit #3 Droit #3 Droit #1
N.B. fa	cture minimale	596,47 \$		
<	éolienne et/ou pièces d'éolienne le plus élevé de poids	3,41 \$ 2,71 \$	/t.m. /m ³	Droit #3 Droit #3
	poids	2,54 \$ 2,29 \$		Droit #1 Droit #1
	explosif le plus élevé de poids	14,06 \$ 5,61 \$		Droit #3 Droit #3
*	autre produit solide le plus élevé de poids	3,41 \$ 2,71 \$		Droits applicables



2024-2025

En vigueur le 1er avril 2024

DROITS DE SÉJOUR pour les marchandises dans L'AIRE DE TRANSIT

Sur approbation du Port de Bécancour, séjour gratuit de 72 heures Avant l'arrivée du navire ou après le départ du navire

* Le montant de la superficie est multiplié par un facteur poids volumétrique du matériel déposé dans la zone de transit mesuré

< Autres Selon données SPIPB

LOCATION D'ESPACE pour CHARGEMENT ET DÉCHARGEMENT des navires

OCCUPATION DES AIRES COMMUNES

SEULEMENT sur approbation du Port de Bécancour



2024-2025

En vigueur I	le 1er	avril	2024
--------------	--------	-------	------

LOCATION D'ESPACE LONG TERME DANS LA ZONE PORTUAIRE

BAIL de 5 ans

LOCATION D'ESPACE COURT TERME

BAIL de 1 an

AUTRE TARIFICATION PORTUAIRE

< Tarif par pesée (sans préposé) 8,05 \$ unité

< Carte d'accès (nouvelle, perte, vol, bris, etc.) 41,75 \$ tx. Incl. Renouvellement 17.89 \$ tx. Incl.

DROITS FERROVIAIRES (à partir de la rue Alphonse-Deshaies @ intérieur du port)